



Chesalles, le 13 novembre 2006

AU CONSEIL GENERAL
DE ET A

1683 CHESALLES

Préavis municipal N° 26/2006-2011 concernant les traitements et indemnités pour la période 2011-2015.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La grille des traitements a été partiellement modifiée en novembre 2006. La Municipalité propose une révision partielle de cette grille, pour la période 2011-2015.

La rémunération du ou de la secrétaire municipale a été retirée de cette liste. L'engagement et la rémunération de son greffe est une prérogative municipale. Il n'y a par conséquent pas lieu de soumettre cette rubrique à l'approbation du Conseil.

La municipalité propose les indemnités suivantes :

MUNICIPALITE		Ancien		Nouveau	
Syndic	par année	Fr.	2'500.00	Fr.	3'000.00
Municipal	par année	Fr.	1'500.00	Fr.	2'000.00
Vacations	1/2 journée	Fr.	60.00	Fr.	80.00
Vacations	1 journée	Fr.	120.00	Fr.	150.00
Vacations	soirée	Fr.	40.00	Fr.	50.00
Frais de voiture	le km	Fr.	0.65	Fr.	0.70
Repas		Fr.	20.00	Fr.	25.00
CONSEIL					
Président du conseil	par année	Fr.	120.00	Fr.	150.00
Secrétaire du conseil	par année	Fr.	180.00	Fr.	250.00
Conseiller (ères) s	par séance	Fr.	25.00	Fr.	28.00
Amende	par séance	Fr.	25.00	Fr.	28.00
Commission	par séance	Fr.	40.00	Fr.	45.00
Vacations	1/2 journée	Fr.	60.00	Fr.	80.00
Vacations	1 journée	Fr.	120.00	Fr.	150.00
Frais de voiture	le km	Fr.	0.65	Fr.	0.70
Repas		Fr.	20.00	Fr.	25.00
TRAVAUX					
Heure de commune	l'heure	Fr.	26.00	Fr.	28.00
Concierge	l'heure	Fr.	26.00	Fr.	28.00
Tracteur	l'heure	Fr.	35.00	Fr.	40.00
Conciergerie du temple	par an	Fr.	850.00	Fr.	900.00
Chasse neige	par passage	Fr.	45.00	Fr.	50.00
ECLAIRAGE					
Forfait	par année	Fr.	40.00	Fr.	40.00

La Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'adopter la résolution suivante :

Le Conseil Général de Chesalles

- Vu le préavis municipal 26/2006-2011,
- Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour l'étude de ce projet,

décide

- d'adopter la grille des indemnités et des traitements pour la période 2011-2015 comme présenté.

Adopté en séance de la Municipalité du 15 novembre 2010

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

La Secrétaire:

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de la Commune de

Chesalles

Séance du 15 décembre 2010

Présidence: M. Marc-André Durussel, Président.

Le Conseil Général de Chesalles,

Vu le Préavis municipal N° 26/2006-2011 concernant les traitements et indemnités pour la durée de la législature 2011-2015.

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide d'accepter le présent préavis.

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2010.

Pour l'extrait conforme, l'attestent:

Le Président:

Le Secrétaire: